

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00517

**VŒU POUR IMPOSER QUE LA MORALE ET L'ETHIQUE DES CONSEILLERES
ET DES CONSEILLERS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SOIENT RESPECTES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 96
Nombre de pouvoirs : 23
Nombre de voix : 119

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221208-D20220051710

Date de mise en ligne : 21 décembre 2022

Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
Mme Laura CINIEMI donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, M. Christophe CHALAND, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

VŒU POUR IMPOSER QUE LA MORALE ET L'ETHIQUE DES CONSEILLERES ET DES CONSEILLERS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SOIENT RESPECTES

Le contexte judiciaire pèse lourdement sur notre Métropole à la suite des informations dévoilées par Médiapart. Le bureau de Saint-Etienne Métropole a, le 15 septembre 2022, eu des réactions fortes qui depuis ; n'ont pas été suivies des orientations décidées.

Déjà, le bureau du 15 septembre 2022 a été plus qu'animé, il s'est tenu après une réunion des VP. La grande majorité des maires qui s'est exprimée en commençant par le 1^{er} VP ont fait savoir avec des mots très durs à M. Gaël PERDRIAU qu'il venait de se créer un climat où la confiance lui a été retirée par toutes celles et ceux qui s'étaient exprimés.

En marge des affaires qui secouent notre territoire, suite aux révélations publiées par la presse depuis le 26 aout dernier, nous avons assisté avec stupeur à une tentative inédite de censure préalable d'un article de presse.

A la demande de l'avocat de Gaël PERDRIAU, le tribunal judiciaire de Paris a rendu une ordonnance sur requête interdisant au journal Médiapart de publier une enquête d'intérêt public.

Le Président de notre Établissement Public de Coopération Intercommunal, Gaël Perdriau, a reconnu avoir tenu des propos visant à calomnier le Président de Région, M. Wauquiez. Cela a conduit à un dépôt de plainte pour diffamation de la part de ce dernier.

M. Perdriau a maintenant perdu toute forme de légitimité à exercer un mandat. Le maintien dans ses fonctions serait une insulte à la démocratie, nos institutions, aux stéphanoises et aux stéphanois.

S'il lui reste un soupçon de dignité, il doit quitter ses mandats dans les meilleurs délais. C'est le dernier service qu'il doit rendre aux habitants de Saint-Etienne Métropole avant de répondre de ses actes devant la justice.

Comme nous l'avons exprimé publiquement, pour nous la morale politique implique une mise en retrait en cas de mise en examen pour des fautes d'une telle gravité et une démission de l'élu concerné en cas de condamnation, cette condamnation résulte aujourd'hui de la décision de justice qui, le 30 novembre 2022 dit notamment : « **Recevons** les interventions volontaires ... **Rétractons** l'ordonnance sur la requête rendu le 18 novembre 2020, **Laissons** la charge des dépens de l'instance à M. Gaël PERDRIAU. **Condamnons** M. Gaël PERDRIAU à payer à la SOCIETE EDITRICE MEDIAPART la somme de 9 000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile... », a condamné Monsieur Perdriau pour son action contre la liberté de la presse.

Notre Métropole ne doit pas être empêchée, ni dans son travail interne, ni dans ses relations partenariales. La confiance en direction du Président de SEM est profondément altérée.

Les habitants, les citoyens de la Métropole sont exaspérés par la situation et le disent aux élus que nous sommes. Cela abîme la perception qu'ils ont de la politique, de l'action de la Métropole.

Le maintien dans ses fonctions du Président de notre Métropole est impossible.

Notre Conseil Métropolitain doit exprimer une position forte en ce sens sous peine de paraître complice de tels agissements au regard de l'opinion publique.

Le Conseil Métropolitain réuni en séance exprime au Président sa nécessaire démission. Compte tenu de la gravité des faits nous demandons que ce vœu soit discuté en préalable à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain au vu des retentissements de ces affaires et de leurs conséquences sur le fonctionnement normal de nos instances, sur le travail du personnel métropolitain et, par-là, des services que nous voulons rendre à la population.

Vœu présenté par Jean Alain Barrier, Cyrille Bonnefoy, Vincent Bony, Christophe Faverjon, Ramona Gonzalez-Grail, Gérard Tardy.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, un vote à bulletin secret a été demandé et a été approuvé par plus d'un tiers des conseillers métropolitains présents.

Monsieur Hervé REYNAUD, Président de séance, invite le Conseil Métropolitain à procéder au scrutin secret.

Chaque Conseiller Métropolitain a remis son bulletin fermé dans l'urne.

Le Conseil Métropolitain a désigné comme assesseurs pour le scrutin : M. Tom PENTECOTE et M. Jordan DA SILVA.

Inscrits	123
Votants	119
Blancs ou nuls	9
Exprimés	110
Majorité absolue	56

Nombre de voix obtenues :

Pour / oui	73
Contre / non	37

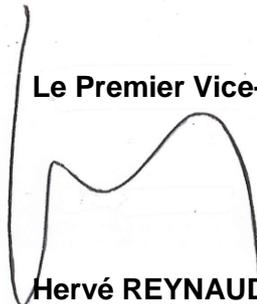
Ce vœu a été adopté à la majorité

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD